

## Loi de programmation militaire – Assemblée nationale

### Discours de François Fillon

Monsieur le président,

Mes chers collègues,

Voilà bien longtemps, Monsieur le Ministre, que nous suivons tous deux les questions de défense et connaissant vos convictions, je puis vous dire toute mon estime. Elle me portera à vous exprimer mes craintes et mes critiques avec franchise.

Notre politique de défense ne se prête pas aux postures partisans. En la matière, l'intérêt national doit être notre seul guide. Lorsque j'ai approuvé l'intervention française au Mali, le calcul n'a tenu aucune place dans mon propos. Lorsque j'ai émis des réserves sur une éventuelle intervention en Syrie, où nous aurions été conduits à violer la charte des nations unies, c'est-à-dire le droit international, pour réprimer des crimes commis contre ce même droit, je n'ai pas agi différemment. Avec cette LPM, je vous interpelle sans esprit partisan, mais avec gravité et responsabilité.

Nous célébrerons bientôt le centenaire de la Grande Guerre.

En 1914, l'armée française pouvait aligner un soldat tous les dix mètres de Nice à Dunkerque. Aujourd'hui, et dans le même dispositif, les soldats iraient simplement de la porte Maillot à la porte de la Chapelle.

Il serait évidemment absurde d'en déduire que nous avons collectivement baissé notre garde. Les menaces ne sont plus les mêmes. Mais la seule question qui vaille est si nous ne sommes pas en passe d'aller en-deca de ce qui est nécessaire pour garantir notre sécurité et notre influence sur la scène internationale.

L'armée de conscription a disparu, et avec elle à la fois les gros bataillons, les structures lourdes et cette armée à deux vitesses, l'une immobile face à l'Est, l'autre active sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle a disparu après avoir rendu le service que la nation attendait d'elle et que l'on a, à mon sens, un peu trop tendance à oublier.

Pendant quarante ans, ses cadres et ses hommes, ont, en complément de la force nucléaire, tenu un rôle indispensable de dissuasion, face à une Union Soviétique à la puissance incomparable. Cette armée a manifesté la solidarité atlantique. Personne ne saura jamais ce qu'elle nous a évité, mais je voulais, au moment où ceux qui y ont servi achèvent leurs carrières, rendre hommage à sa patience, à son sérieux, à son abnégation.

J'en viens à présent aux conséquences que le gouvernement a cru devoir tirer à la fois d'une impasse budgétaire à laquelle, faute d'une politique ordonnée de réduction des dépenses, il ne peut apporter aucune solution solide.

Déjà, avant la présente loi de programmation militaire, la part de la dépense publique totale de défense n'était que de 3,2 %. Cette part représente, en termes de dépenses d'utilité militaire directe, c'est-à-dire hors pensions, à peu près 1,4 % du PIB. La loi actuelle abaissera encore ces seuils, au terme d'une réduction des investissements et des effectifs mal organisée.

La loi qui nous est soumise dégrade, de manière inconnue jusqu'alors, la situation de la défense. Les chiffres de l'abattement auquel il nous est demandé de procéder sont connus de tous. Le budget de la défense se trouvera amputé, selon les différents calculs, de 1 à 3 milliards par an. La stabilité, puis la croissance en volume, ne sont prévues qu'à partir de... 2017. Il en résulte que jusque-là, le budget maintenu en valeur subira l'inflation alors que nombre de dépenses, dont la masse salariale, resteront orientées à la hausse.

Comme les réductions en effectifs ne rapportent rien à l'origine, une réduction budgétaire massive frappera donc l'investissement, soit 16,5 milliards, et dans celui-ci les parts qui ne correspondent ni aux flux ni au nucléaire.

Ce sont donc les investissements conventionnels qui vont baisser de 40 %, et avec eux la capacité même des forces. C'est bien l'équipement des forces, qui, comme l'a relevé la cour des comptes, a servi de variable d'ajustement à ce budget. Mais plus inquiétant encore, le financement de l'effort de défense au cours de la période 2014-2019 repose sur un pari, ce qui est au fond assez inadmissible dans le principe. Nous touchons là, sans jeu de mots, au domaine de la cavalerie.

Les ressources programmées sont de 190 milliards d'euros courants, dont 183,9 milliards de crédits budgétaires, et 6 milliards d'euros de ressources exceptionnelles.

Ces 6 milliards représentent huit à dix ans d'opérations extérieures, sur la base des dépenses actuelles. On peut douter, tant en ce qui concerne la cession des fréquences qu'en ce qui concerne les cessions immobilières, que ces ressources exceptionnelles soient au rendez-vous.

La loi précédente prévoyait un peu plus de trois milliards de ressources exceptionnelles. L'objectif était déjà ambitieux mais s'il fut atteint, c'est avec près de trois ans de retard. Il n'y a donc aucune chance pour que vos prévisions se réalisent.

Je voudrais faire ici une remarque.

Si l'on poursuit la ligne de ces chiffres en les comparant aux chiffres allemands, on voit qu'en 2014 c'est en réalité l'Allemagne qui sera devenue le premier budget militaire du continent européen.

Ce qui compte ici, ce n'est en effet pas seulement la proportion par rapport au PIB, qui mesure un effort, mais aussi la dépense elle-même, qui mesure une capacité.

Dès 2013, et sans tenir compte des pensions, l'Allemagne dépense 31,7 milliards d'euros, la France 31,5. Le différentiel entre les deux pays s'établissait à 2,3 en 2009. Il s'inverse à partir de 2013.

Il y a là un danger réel, non pas un danger de guerre, naturellement, mais un danger de déséquilibre intra-européen. C'est tout l'équilibre de l'après-guerre, où le rôle politique et militaire de la France contrebalançait la puissance économique de l'Allemagne, qui risque de se défaire sous nos yeux.

Je suis convaincu que le couple franco-allemand est nécessaire à la réalisation du projet européen, mais aussi que ce couple n'existe pas s'il ne se trouve pas formé par deux partenaires au moins comparables. Sous ce rapport, la loi de programmation militaire achève fâcheusement une évolution divergente commencée au début de ce quinquennat. Elle est essentiellement portée par une logique comptable, d'ailleurs partiellement déficiente, j'y reviendrai, mais aucunement par une logique politique d'un niveau approprié à l'importance du problème en cause.

Ce n'est hélas pas la première, ni la seule fois, que la hauteur de vues proprement politique fait défaut à cet exécutif. L'instabilité des structures de décision, d'autre part, a sûrement joué un rôle fâcheux. Nous avons eu deux livres blancs en cinq ans, trois décrets définissant les attributions des chefs militaires en dix ans, et j'en passe.

Nous avons eu l'abstention des politiques quant à la conduite des opérations, puis leur désir de s'en mêler. Nous avons vu les chefs d'état-major d'armée encouragés à se montrer indépendants, puis placés aux ordres du chef d'état-major des armées, puis partiellement libérés à nouveau de sa tutelle. J'ajoute qu'il me semble tout à fait regrettable que les chefs militaires ne durent pas assez longtemps dans leurs fonctions pour concourir à l'élaboration et à la poursuite d'une politique de défense crédible.

La simple lecture de l'annuaire montre que si le chef d'état-major des armées réunissait ses vingt subordonnés les plus importants, il aurait affaire à des hommes dont la durée prévisible dans les fonctions ne dépasse pas seize mois. Aucune organisation n'est capable d'innover dans ces conditions qui, même chez des personnels aussi naturellement dévoués, peuvent assez naturellement susciter la prudence ou l'attentisme.

Il me faut ici évoquer brièvement ce qu'on appelle la «gouvernance» de la défense, parce que son instabilité ne me paraît pas sans rapport avec la loi qu'il nous est proposé d'adopter.

Je tiens pour une erreur d'avoir abrogé le décret de 2009, dont l'idée était de mieux aligner les trois armées sur leur chef afin que le pouvoir politique dispose d'un interlocuteur crédible.

Mais l'essentiel se trouve au-delà des textes.

Tant que les armées n'auront pas trouvé le moyen de travailler ensemble à l'élaboration de la politique de défense du gouvernement, tant que chacune d'elle continuera d'élaborer à part ses modèles capacitaires pour se tourner ensuite vers le pouvoir politique comme vers une instance d'arbitrage, nous continuerons d'assister au spectacle d'aujourd'hui : une compétition militaire et industrielle pour l'argent public, qui se fait au détriment des intérêts supérieurs du pays, ce dont cette loi de programmation porte la trace.

Car tel est bien le défaut de ce projet de loi : dans un contexte stratégique qui demeure profondément instable, il accompagne le déclin militaire de la France d'une série d'arbitrages mal pensés.

Je ne reviendrai pas longuement sur le contexte stratégique, qui a été décrit par les deux livres blancs successifs.

Ce contexte est marqué par un paradoxe. Les menaces demeurent très réelles, mais leur perception s'est affaiblie.

Les raisons de disposer d'une armée forte sont en effet bien moins nettes qu'autrefois : il n'y a plus de menaces à nos frontières, l'Europe est installée dans une paix, une paix militaire en tout cas, durable – c'est pour cela qu'a été voulue l'Union européenne – le recrutement de nos armées ne se fait plus par le moyen de la conscription.

Mais en même temps, cette Europe est immergée dans un monde extraordinairement dangereux, incertain, où la mondialisation crée probablement davantage de tensions qu'elle n'en apaise, dont les gouvernements peinent de plus en plus à maintenir leurs populations à ce niveau de vie qui fut d'une certaine façon l'objectif majeur de leurs politiques.

Et pourtant, on le sait, la France demeure, même indirectement, exposée.

La dissémination des crises et des adversaires potentiels s'est renforcée. Elle s'illustre notamment par la menace terroriste, qui n'est plus ponctuelle et contingente, mais structurelle. Le délitement de certains Etats au Proche et Moyen Orient comme en Afrique, la recrudescence des affrontements ethniques et culturels, la montée du fanatisme religieux, le risque réel de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, les attaques informatiques, la



vulnérabilité des approvisionnements énergétiques : tout ceci dessine un large spectre de menaces, en mutation constante.

Notre Nation est, paradoxalement, plus exposée et sollicitée qu'elle ne l'était lorsque la guerre froide gelait la plupart des scénarios conflictuels. Et ceci est d'autant plus vrai depuis que les Etats-Unis ont engagé leur repli, après ses interventions en Afghanistan et en Irak dont le bilan politique véritable reste encore à tirer.

Il en résulte un grand vide que ce qu'on appelle l'Europe de la défense n'a pas réussi à combler. Dans le domaine proprement militaire, cette «Europe de la défense» en est restée au stade des vœux pieux et des incantations à usage interne, à quelques réalisations près.

En pratique, c'est bien la question de l'OTAN qui domine, non celle d'une politique européenne de défense aux contours imprécis. J'ajoute que lorsque la France, luttant contre le terrorisme islamiste, s'engage au Mali pour défendre des intérêts qui sont autant ceux de l'Europe que les siens, elle le fait seule, et sans qu'aucun de nos partenaires ne nous propose obligeamment de participer au financement de l'effort.

Rien de cela ne doit nous décourager de poursuivre, dans ce domaine comme dans les autres, l'effort européen, à condition de garder en mémoire quelques vérités de bon sens : d'abord, rien ne sera

possible avant que la France n'ait rétabli sa position et son crédit par une véritable politique d'assainissement budgétaire.

Ensuite, la politique européenne de défense dépendra de la capacité propre de la France à financer de manière sérieuse l'une des dernières armées efficaces d'Europe, et là-dessus la loi qui nous est soumise nous éloigne de l'objectif plutôt qu'elle ne nous en rapproche.

Enfin, lorsque le temps viendra, des projets plus ambitieux pourront être mis en œuvre, et notamment dans le domaine de la mutualisation de certaines forces, aériennes ou maritimes, qui sont mutualisables par nature. L'opération Atalante offre à ce propos des enseignements utiles et porteurs d'espoirs.

Face à des menaces aussi multiformes, toute la difficulté consiste à disposer d'une armée adaptée aux opérations d'aujourd'hui, sans que pour autant sa capacité à répondre aux nécessités de demain, voire d'après-demain, se trouve compromise.

Il faut pouvoir participer, selon nos alliances, aux opérations actuelles. Il faut aussi se garder de la surprise stratégique. Nous devons à la fois être capable d'intervenir comme en Afghanistan ou au Mali, dans de meilleures conditions d'équipement et de sécurité pour nos soldats, mais aussi protéger nos voies de communications, notre espace maritime et notre espace aérien, disposer de moyens de

renseignements autonomes, pouvoir parer aux menaces de cyber terrorisme.

Je ne suis nullement convaincu que le modèle d'armée qui résulte de la LPM soit entièrement adapté à ce spectre.

Je crains que, faute d'une analyse réellement sérieuse des menaces et des perspectives réelles d'engagement, nous ne soyons devenus incapables de proportionner avec intelligence les efforts à faire sur les grandes fonctions stratégiques.

Je crains que nous ne soyons davantage enclins à arbitrer en faveur d'une puissance théorique, ou, lorsqu'il s'agit de la perspective d'exportation de matériels, économique, plutôt qu'en faveur des capacités rigoureusement utiles.

Concernant la question des capacités militaires, je laisse aux orateurs de mon groupe le soin d'entrer dans l'analyse des forces et de leurs équipements ; mais je veux souligner avec netteté que, sur bien des points, l'armée imaginée par la LPM est de nature à inquiéter, le responsable politique comme le citoyen.

Cette armée me paraît en effet procéder moins d'une vision stratégique que d'arbitrages motivés par une logique budgétaire peu soucieuse de l'opérationnel, pour finir par tailler dans ce qui est le plus facile à réduire, les dépenses de personnel.

En dix ans, les armées ont perdu un quart de leurs effectifs. J'ai par le passé milité pour ce resserrement de notre appareil de défense

commandé par l'évolution du paysage stratégique et la professionnalisation. Je n'ai jamais été de ceux qui estimaient que notre outil de défense dut obéir aux exigences de notre politique d'aménagement du territoire.

En tant que Premier ministre, j'ai assumé une réorganisation drastique des forces. Mais, en juillet 2009, la LPM était accompagnée d'un plan de restructurations sur cinq ans, détaillant les rationalisations, les mesures d'efficience, et permettant la conduite de la déflation des effectifs. J'avais annoncée à l'avance et avec franchise les buts et les conditions du réaménagement de nos forces et de leurs implantations militaires.

Aujourd'hui, nous ne savons même pas qui, où, quand, comment, selon quelle cohérence opérationnelle seront touchés les régiments et garnisons. L'objectif de 34.000 déflations sur cinq ans ne peut se réaliser sans un plan clair et pluriannuel de restructuration ! A cet égard, notre débat actuel est amputé par un manque de précision et de visibilité que dénonce l'UMP.

Oui, j'ai assumé le resserrement des effectifs, mais là, nous agissons à l'aveugle et je pense que nous dépassons le seuil du raisonnable.

Nos soldats ne manifestent pas, ne démolissent aucun portique, ne discutent aucun ordre, mais vous devez savoir que le cœur de ces hommes de devoir est aujourd'hui serré.

Les sacrifices exigés à la Défense renvoient à la politique d'ensemble poursuivie par le gouvernement. Est-il raisonnable de procéder au recrutement de 60.000 enseignants, alors même que la Cour des comptes souligne l'inanité de cette approche quantitative, et de débaucher 34.000 soldats ?

Un simple chiffre est révélateur. Aux termes de la LPM, l'armée de terre sera capable de projeter 66.000 soldats en opérations, soit moins que les recrutements supplémentaires prévus de 2013 à 2017 dans l'éducation nationale. On relèvera d'ailleurs que les 34.000 postes supprimés représentent le tiers des créations d'emplois d'avenir proposés aux jeunes de moins de 25 ans, qui constituent le vivier de recrutement des armées.

Pour nombre de jeunes, l'armée représente pourtant l'occasion d'une deuxième chance, l'acquisition de valeurs dont les circonstances de leur vie les ont privés jusque-là.

Beaucoup de soldats sont issus de ce qu'on nomme aujourd'hui la diversité, et trouvent dans les armées un lieu où ils seront enfin jugés, non sur leurs origines, mais sur leurs talents et leur courage.

On ne peut clamer son amour de la République et sa volonté d'intégration et fermer à une part importante de la jeunesse cette porte de réussite là.

Ce qui est troublant, c'est que la rigueur budgétaire ne porte en définitive que sur ceux dont on est assuré qu'ils ne s'en plaindront pas. Car messieurs, c'est ainsi qu'est notre armée : engagée partout depuis vingt ans, payant le prix du sang, assumant avec discipline réforme après réforme, pour finir par se voir ronger en silence à partir des bords, sans protestation et sans murmure.

Aucun corps de l'Etat n'accepterait d'être traité de cette manière. Aucun ministre n'aurait d'ailleurs l'idée de s'y risquer.

Cet état d'esprit, consistant à s'attaquer d'abord aux plus fidèles des serviteurs et à ceux dont la mission est au cœur même de la défense, le combat, on en voit la traduction dans quelques chiffres accablants : depuis dix ans, les effectifs de l'infanterie ont décru de plus de 3.000 hommes alors que ceux des personnels civils de catégorie 1 ont augmenté de 2.500, soit 27,4 %. Les effectifs des officiers, quant à eux, sont appelés à décroître de plus de 20 %.

Aux termes de la LPM, la part des civils, c'est-à-dire des non-combattants, sera portée à 27 % au sein d'un ministère dont la fonction est le combat et sa préparation.

L'armée de terre ne compte plus que 66.000 soldats projetables.

Cet effectif est à comparer avec celui des 66.000 agents civils du ministère. Il ne s'agit pas ici seulement d'iniquité dans la répartition des efforts nécessaires. Il s'agit aussi d'inefficacité.

A un moment où les compétences requises pour le soutien et l'engagement d'une armée de haute technicité sont plus nombreuses et plus variées, l'encadrement des armées est faible, et en tout cas au-dessous de la moyenne des armées comparables.

Quant à l'encadrement de haut niveau, contrairement à une légende souvent colportée, il est maigre. Les militaires de la catégorie A<sup>+</sup> représentent 0,41 % de la population totale des militaires, ce qui est notoirement insuffisant. Les conséquences de cette absence de discernement sont hélas prévisibles.

On ne peut en vérité durablement disposer de soldats motivés, formés et encadrés si l'on continue à traiter de cette manière le corps social militaire. A terme, c'est tout autant le déclassement qualitatif que le déclassement quantitatif qui menace nos armées. Or ce déclassement se paiera d'un prix très lourd :

L'incapacité, de plus en plus avérée, à faire face à nos obligations internationales et à assurer notre sécurité. Et, plus concrètement, plus immédiatement, telle mésaventure tactique, causée par l'usure, mais dont le prix se paye en vies humaines, celles de ces soldats dont nous n'aurons pas su accompagner l'existence par des décisions publiques à la hauteur de leur esprit de sacrifice.

Il me faut ici insister avec la plus grande fermeté sur la misère opérationnelle que rencontrent parfois les armées françaises en mission. Elle est d'autant plus frappante que le rythme des opérations

qu'elles mènent reste soutenu. Je reste surpris d'entendre que l'on pourrait revoir à la baisse les prévisions budgétaires des opérations extérieures, alors qu'il n'y a pas d'année sans que nos intérêts nous conduisent à engager des actions importantes, de véritables actions de guerre, hier au Mali, aujourd'hui en République Centrafricaine.

Il n'y a pas de défaut plus grave, pour un gouvernement, que celui qui consiste à ne pas se donner les moyens de sa politique extérieure.

Le succès de nos armes obscurcit là-dessus souvent la vision des décideurs. Mais je tiens à mettre en garde contre les risques considérables qui naissent de la situation actuelle.

Il suffit pour s'en convaincre d'observer l'effondrement, il n'y a pas d'autre mot, de la disponibilité des équipements et du temps d'entraînement dans les unités qui ne sont pas en opérations.

Le taux de disponibilité des matériels terrestres est réduit à 49 %, alors qu'il avait été fixé à 69 % dans la programmation. Ce même taux est de 45 % pour les hélicoptères de manœuvre, de 56 % pour les frégates, de 30 % pour le porte-avions, de 50 % pour les Rafale marine. Le temps d'entraînement est limité à 83 jours dans l'armée de terre, 88 jours de mer dans la marine, 150 heures de vol pour les pilotes alors que la norme minimale de l'OTAN prévoit 180 heures.



Moins d'hommes encore, moins d'équipements encore, mais toujours les mêmes missions. Ne vous y trompez pas : ce qui se profile à l'horizon de cette loi, c'est une armée à la limite de la rupture où le dévouement des militaires ne pourra éternellement suppléer l'usure des équipements ou l'entraînement lacunaire.

Depuis qu'elles existent, quasiment toutes les lois de programmation ont été dévoyées et aucune ne fut totalement fidèle aux engagements votés par le Parlement. Nous avons tous notre part de responsabilité, et je ne vous accuse pas de croire, Monsieur le Ministre, que cette loi de programmation fera exception, mais permettez-nous d'en douter sérieusement.

Ce doute vient, je l'ai dit, des économies que vous escomptez sur les ressources exceptionnelles, les exportations et la réduction des effectifs. Mais il vient aussi et d'abord de l'état financier de la France, renforcé par la fébrilité de ceux qui sont supposés remettre nos comptes publics à l'équilibre.

Pour atteindre ses objectifs en matière de déficits et conformément aux engagements pris devant ses partenaires européens, le gouvernement doit trouver près de 20 milliards d'euros par an durant les prochaines années.

A l'évidence, la fiscalité sur les ménages et les entreprises a dépassé toutes les limites de l'acceptable, et le pays est au bord de la fronde. Reste donc la réduction des dépenses publiques que la gauche

craint tant, mais qu'elle est obligée d'assumer sous peine d'être totalement discréditée en Europe.

Où le gouvernement ira-t-il piocher ? L'Education, la sécurité, l'emploi, les dépenses sociales ? Non, puisqu'il nous dit que ce sont là des priorités. Reste donc le budget de la Défense qui, je le crains, n'est sanctuarisé que dans votre esprit monsieur le ministre.

J'ai confiance en vous et en votre parole, mais moins dans celle de vos amis qui se sont condamnés à ne plus avoir de marges de manœuvre. Le jour venu, ils ne manqueront pas de prendre sur la défense ce qu'ils sont incapables de récupérer ailleurs puisqu'aucune réforme de l'Etat sérieuse n'est engagée.

Avec cette loi de programmation, vous partez déjà de bas, alors qu'en sera-t-il dans deux ou trois ans ?

La France s'expose à de grands risques en utilisant les mots, les gestes et souvent les actions de la puissance sans se donner les moyens de son exercice continu et effectif. Il y a dans cette attitude une part de légèreté qui n'est pas acceptable, parce qu'elle compromet nos intérêts tout en mettant en danger nos forces au-delà de ce que rend nécessaire, par nature, le métier des armes.

Et c'est à nos soldats, marins, aviateurs, pour finir, que je voudrais rendre hommage, c'est en pensant à eux que je voudrais

adresser au gouvernement et à notre assemblée, une forme d'avertissement dont l'angoisse n'est pas absente.

Je ne pense pas, en définitive, que cette loi soit à la hauteur des circonstances, ni à la hauteur des soldats qui servent notre pays. Lorsqu'ils tombent, nous en voyons les noms dans les journaux, et parfois les visages. Ces images toutes simples sont bouleversantes. Ces hommes, l'opinion les considère souvent comme des victimes du sort, alors que ce sont des héros.

A eux, comme à leurs camarades, comme au pays tout entier, nous devons des choix avisés et courageux en matière de politique de défense. Je ne les ai pas trouvés dans le texte qui nous est soumis.

Mon inquiétude, comme celle du groupe UMP, est au cœur de cette motion en forme d'alerte.

Par cette motion de rejet, je soutiens que le texte proposé a de forts risques d'être contraire aux dispositions constitutionnelles qui régissent, en matière financière, la sincérité de la loi.

Cette LPM fait dépendre la réalisation des budgets de la défense, sur plusieurs années, de perspectives de ressources exceptionnelles dont nul ne sait si elles pourront avoir lieu, ni si elles auront lieu pour les montants prévus.

Je rappelle que le conseil constitutionnel a jugé à plusieurs reprises de la question du caractère aléatoire des ressources, notamment par une décision du 30 décembre 1996 relative à la

contribution forfaitaire exceptionnelle de France télécom, ou par une décision du 16 décembre 2010 relative aux ressources de la caisse nationale d'allocations familiales.

Par ailleurs, je tiens que la loi de programmation est susceptible par l'importance des ajustements budgétaires qu'elle prévoit de faire obstacle à l'exercice plein et entier par le chef de l'Etat de ses prérogatives de chef des armées, et enfin que les droits du parlement sont méconnus par elle, dans la mesure où notre assemblée n'a pas été informée avec toute la précision nécessaire des décisions de fermeture de garnisons ou régiments qui en sont la conséquence inévitable.

Telles sont, Monsieur le ministre et mes chers collègues, les raisons qui, contre le gouvernement, m'obligent au nom de l'UMP à défendre notre défense.